Envoyé en préfecture le 22/04/2025
Reçu en préfecture le 22/04/2025
Publié le 22/04/2025
ID : 033-213301229-20250422-DELIB_28_3_2025-DE

VILLE DE CESTAS

CONSEILLERS EN EXERCICE : 33
NOMBRE DE PRESENTS : 29
NOMBRE DE VOTANTS : 30

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 avril, à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué 1er avril (éléments budgétaires) et le 8 avril, s'est assemblé en la salle du conseil municipal à l'hôtel de ville à CESTAS (33610), sous la présidence de Pierre DUCOUT, Maire.

PRESENTS : Mesdames et Messieurs DUCOUT, ACQUIER, AUBRY, BAVARD, BETTON, BINET, BOUSSEAU, CELAN, CERVERA, CHIBRAC, COMMARIEU, DESCLAUX, GASTAUD, HUIN, LAMBERT-RIFFLART, LANGLOIS, MERCIER, MOUSTIE, PILLET, PUJO, RECORS, REMIGI, REVERS, RIVET, SILVESTRE, STEFFE, MOREIRA, OUDOT, ZGAINSKI.

ABSENTS : Mesdames APPRIOU, COUBIAC et LANGEL.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : M. BAUCHU à M. ZAINSKI

SECRETAIRE DE SEANCE :
Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein même du Conseil. Ayant obtenu la majorité des suffrages, Madame COMMARIEU a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

La convocation du Conseil Municipal a été affichée en Mairie, conformément à l'article 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le compte-rendu de la présente séance sera affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
Reçu en préfecture le 22/04/2025
Publié le 22/04/2025
ID : 033-213301229-20250422-DELIB_28_3_2025-DE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2025- DELIBERATION N°3/28.

Réf : Finances – Thierry Thodiard /7.5.1

OBJET : PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU BUDGET 2025 DU CCAS DE CESTAS

Monsieur le Maire expose,

Le budget primitif 2025 de la commune de Cestas prévoit une subvention de 759 883€ pour le fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale de la commune, afin que cet établissement public poursuive ses missions d'aide sociale de proximité, de gestion des deux résidences autonomie pour personnes âgées ainsi que du service de maintien à domicile.

Il vous est proposé d'autoriser le versement de cette somme à l'établissement public susmentionné.

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

- Accorde une subvention de fonctionnement de 759 883 € au Centre Communal d'Action Sociale de Cestas pour l'année 2025,
- Autorise le Maire à verser cette somme par acompte en fonction des besoins de trésorerie.
- Dit que les crédits sont inscrits au budget primitif de la commune à l'article 657363.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE

Marie-Josée COMMARIEU

LE MAIRE

MAIRIE DE CESTAS (GIRONDE)

Pierre DUCOUT

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le 22/04/2025 et de sa publication sur le site internet de la commune le 22/04/2025
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.